



Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville
Province de Québec

Avis public

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 2025-13 RELATIF AUX LIMITES DE VITESSE SUR LE TERRITOIRE DE SAINT-BERNARD-DE- MICHAUDVILLE

Avis de motion est donné par le conseiller Léonard Gaudette qu'il présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, le Règlement numéro 2025-13 relatif aux limites de vitesse sur le territoire de Saint-Bernard-de-Michaudville.

L'objet de ce règlement est d'encadrer les limites de vitesse permises sur le territoire de la municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville.

Monsieur Léonard Gaudette a déposé séance tenante le projet de règlement numéro 2025-13.

Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, situé au 390, rue Principale à Saint-Bernard-de-Michaudville, sur les heures habituelles d'ouverture ainsi que sur le site web de la Municipalité (saintbernarddemichaudville.qc.ca).

DONNÉ à Saint-Bernard-de-Michaudville,
Ce 19^e jour du mois de novembre 2025

Geneviève Bureau
Greffière-trésorière adjointe



Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville

CERTIFICAT DE PUBLICATION D'UN AVIS PUBLIC

Objet :

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 2025-13 RELATIF
AUX LIMITES DE VITESSE SUR LE TERRITOIRE DE SAINT-BERNARD-DE-
MICHAUDVILLE**

Je soussignée, Geneviève Bureau, greffière-trésorière adjointe, résidant à Saint-Bernard-de-Michaudville, certifie par les présentes sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-joint en affichant une copie, au bureau municipal et sur le site internet de la Municipalité (<http://saintbernarddemichaudville.qc.ca/>), entre 16 h 30 et 16 h 40, le 19 novembre 2025.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 19 novembre 2025.

Geneviève Bureau
Greffière-trésorière adjointe